## Bureau du 4 juillet 2005

## Décision n° B-2005-3411

objet: Fourniture de préleveurs portables classiques, fourniture de pièces détachées de préleveurs portables classiques, réparation et location de préleveurs portables classiques - Marché n° 041080 C - Avenant de substitution n° 1

service : Direction générale - Direction de l'eau

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le conseil de Communauté, par sa décision n° B-2003-1735 en date du 29 septembre 2003, a accepté la passation d'un marché après appel d'offres ouvert pour la fourniture de préleveurs portables classiques, la fourniture de pièces détachées de préleveurs portables classiques et la réparation et la location de préleveurs portables classiques avec la société Martec.

La société Neotek, qui a absorbé la société Martec à effet du 30 septembre 2004, a informé le Bureau de cette fusion-absorption par courrier en date du 1er décembre 2004 et a fourni, le 2 juin 2005, les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de substitution.

Au vu des éléments apportés, notamment de l'avis de publication, de l'extrait du registre du commerce, il convient d'établir l'avenant de substitution n° 1 au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit avenant de substitution n° 1;

## **DECIDE**

- 1° Accepte l'avenant de substitution n° 1 au marché n° 041080 C à souscrire avec la société Neotek.
- 2° Autorise monsieur le président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes afférents.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,